



## ÉTAT DES DÉPENSES D'EMPLOI

Nom _____	Numéro d'assurance sociale <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>										
Adresse _____	Pour la période du _____ au _____										

• Le Guide d'impôt – Dépenses d'emploi donne des renseignements sur la façon de remplir cet état et l'annexe au verso.

DÉPENSES		
Frais judiciaires et comptables	_____	_____
Publicité et promotion	_____	_____
Frais de véhicule à moteur (montant de la ligne 16 ci-dessous)	_____	1
Frais de représentation	_____ X 80 % = _____	_____
Repas	_____ X 80 % = _____	_____
Logement	_____	_____
Frais de stationnement	_____	_____
Fournitures (frais de poste, papier, autres fournitures de bureau)	_____	_____
Autres frais (veuillez préciser)	_____	_____
_____	_____	_____
Frais reliés à un instrument de musique (voir la «Partie 2» du chapitre 5)	_____	_____
Déduction pour amortissement pour des instruments de musique (voir la partie A au verso de cette formule)	_____	_____
Dépenses d'emploi des artistes (voir la «Partie 1» du chapitre 5)	_____	_____
Sous-total	_____	2
Frais de bureau à domicile (inscrivez le moins élevé des montants des lignes 23 ou 24 ci-dessous)	_____	_____
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b> (inscrivez ce montant à la ligne 229 de votre déclaration de revenus)	_____	_____

CALCUL DES FRAIS DE VÉHICULE À MOTEUR		
Inscrivez les kilomètres que vous avez parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu d'emploi	_____	3
Inscrivez le total des kilomètres que vous avez parcourus dans l'année d'imposition	_____	4
Inscrivez les frais que vous avez payés pour le véhicule à moteur :		
Carburant (essence, propane, huile)	_____	5
Entretien et réparations	_____	6
Primes d'assurance	_____	7
Droits d'immatriculation et permis	_____	8
Déduction pour amortissement (voir l'annexe au verso)	_____	9
Frais d'intérêt (voir «Frais d'intérêt» au chapitre 6)	_____	10
Frais de location (voir «Frais de location» au chapitre 6)	_____	11
Autres frais (veuillez préciser) :	_____	12
Additionnez les lignes 5 à 12	_____	13
Partie des dépenses utilisées pour un emploi $\left( \frac{\text{Ligne 3 km}}{\text{Ligne 4 km}} \right) \times \text{ligne 13}$	_____ = _____	14
Inscrivez le total des ristournes, des allocations et des remboursements reçus qui ne sont pas inclus dans le revenu. N'incluez pas les remboursements qui ont servi à calculer vos frais de location à la ligne 11.	_____	15
<b>Frais de véhicule à moteur à la ligne 14 moins ligne 15</b>	_____	16
Inscrivez le montant de la ligne 16 à la ligne 1 dans les «Dépenses» ci-dessus	_____	_____

CALCUL DES FRAIS DE BUREAU À DOMICILE		
Chauffage	_____	17
Électricité	_____	18
Eau	_____	19
Entretien et réparations	_____	20
Assurance (employés à commission seulement)	_____	21
Taxes foncières (employés à commission seulement)	_____	22
Additionnez les montants des lignes 17 à 22	_____	_____
Moins : La partie personnelle utilisée	_____	_____
Sous-total	_____	23
Moins : Revenu d'emploi moins le montant de la ligne 2 ci-dessus (zéro si négatif)	_____	24
Frais de bureau à domicile pouvant être reportés à une année future (zéro si négatif)	_____	_____

## ANNEXE DE LA DÉDUCTION POUR AMORTISSEMENT (DÉPRÉCIATION) POUR LES EMPLOYÉS

- Annexe un exemplaire correctement rempli de cette annexe à votre déclaration de revenus et conservez-en une copie dans vos dossiers.
- Le *Guide d'impôt - Dépenses d'emploi* donne des renseignements sur la façon de remplir cette annexe.

Numéro d'assurance sociale	<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 10%;"></td><td style="width: 10%;"></td><td style="width: 10%;"></td><td style="width: 10%;"></td><td style="width: 10%;"></td><td style="width: 10%;"></td><td style="width: 10%;"></td><td style="width: 10%;"></td><td style="width: 10%;"></td><td style="width: 10%;"></td> </tr> </table>										
Nom											
Adresse											

### PARTIE A - CATÉGORIES 8 ET 10

1 Numéro de la catégorie <small>(REM. 1)</small>	2 Fraction non amortie du coût en capital au début de 1991	3 Coût des nouvelles acquisitions en 1991	4 Prix de vente ou de l'échange en 1991	5 Fraction non amortie du coût en capital après la vente et l'échange	6 Rajustements pour les acquisitions de 1991	7 Montant de base pour la déduction pour amortissement	8 Taux %	9 Déduction pour amortissement pour 1991	10 Fraction non amortie du coût en capital à la fin de 1991
8							20 %		
10							30 %		

**REMARQUE 1 :** La catégorie 8 comprend les instruments de musique.

La catégorie 10 comprend tous les véhicules qui répondent à la définition de véhicule à moteur à l'exception des voitures de tourisme de la catégorie 10.1 (voir la partie B ci-dessous).

### PARTIE B - CATÉGORIE 10.1

Reportez-vous au chapitre 7 pour des détails.

Indiquez chaque véhicule séparément.

Date de l'acquisition	Coût du véhicule	1 Numéro de la catégorie	2 Fraction non amortie du coût en capital au début de 1991	3 Coût des nouvelles acquisitions en 1991	4 Prix de vente ou de l'échange	5 Montant de base pour la déduction pour amortissement  <small>(REMARQUE 2)</small>	6 Taux %	7 Déduction pour amortissement pour 1991	8 Fraction non amortie du coût en capital à la fin de 1991  <small>(REMARQUE 3)</small>
		10.1					30 %		
		10.1					30 %		
		10.1					30 %		
<b>TOTAL</b>									

**REMARQUE 2 :** a) Inscrivez le montant de la colonne 2 dans la colonne 5 si vous possédiez le bien en 1990 et si vous le possédiez toujours à la fin de 1991.

b) Inscrivez 1/2 du montant de la colonne 3 dans la colonne 5 si vous avez acquis le bien en 1991 et si vous le possédiez toujours à la fin de 1991.

c) Inscrivez 1/2 du montant de la colonne 2 dans la colonne 5 seulement si le bien de la catégorie 10.1 a été vendu en 1991 et si les conditions suivantes sont remplies:

- vous possédiez le bien à la fin de l'année d'imposition 1990 et
- vous avez acquis un autre bien de la catégorie 10.1 en 1991 et vous le possédiez toujours à la fin de 1991.

Si le bien de la catégorie 10.1 a été vendu en 1991 et que les conditions du point c) de la remarque 2 **ne sont pas** remplies, inscrivez ZÉRO dans la colonne 5.

**REMARQUE 3 :** Inscrivez ZÉRO dans la colonne 8 pour l'année où vous avez vendu une voiture de tourisme de la catégorie 10.1. Les règles concernant la récupération de l'amortissement et les pertes finales ne s'appliquent pas aux voitures de tourisme de la catégorie 10.1.